

LA DÉPÊCHE

DU MIDI

AUDE

AGENCE DE CARCASSONNE - TÉL : 04 68 11 90 11 - redaction11@ladepeche.fr

Caunes rejoint le club très fermé des « Petites cités de caractère »

Caunes-Minervois accède au club restreint des « Petites cités de caractère ». L'annonce a été faite par le maire Ludovic Barlaud à l'issue du conseil municipal jeudi 4 septembre.

En juin dernier, un dossier de candidature auprès de l'association nationale qui délivre le précieux sésame avait été déposé par la municipalité. Le vendredi 18 juillet, une commission d'homologation composée d'une trentaine de personnes, élus de Petites cités de caractère d'Occitanie, techniciens du département de l'Aude, du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) 11, de l'Agence de développement touristique (ADT), du Pays carcassonnais, était en visite dans la commune. Le premier édile, avec Raymond Fenes, premier adjoint et Djamel Baghdadi, adjoint à la culture, abbaye, tourisme, ont présenté et défendu durant trois heures la candidature de Caunes. Ils étaient soutenus par l'association Les Marbrières et la chargée de mission du département - réseau sites Pays cathare.

Le jeudi 28 août, le conseil d'administration de l'association Pe-

« C'est un atout pour notre commune »



Ludovic Barlaud, maire (à droite) et son premier adjoint Raymond Fenes veillent sur le patrimoine de la commune.

tites cités de caractère s'est réuni et a décidé d'attribuer le label : Caunes-Minervois est homologuée et devient la première

Petite cité de caractère du territoire de l'Agglo, la seconde du Département et la 27^e de la région

Occitanie. La commune compte désormais parmi les quelque 230 Petites cités de caractère françaises.

Un label rare

« Un label rare et précieux qui permettra à notre commune

d'aller plus loin dans les projets autour du patrimoine, en étant accompagnés. C'est un atout pour notre commune, son activité économique et touristique », a souligné le premier magistrat. Le label Petites cités de caractère marque une reconnaissance de la politique menée par les municipalités pour mettre au cœur du développement économique et touristique le patrimoine et la culture. Les critères d'homologation sont au nombre d'une quarantaine. Les Petites cités de caractère comptent moins de 6 000 habitants, et fonctionnent en réseau. Elles ont un patri-

moine riche, qu'elles mettent en avant pour développer un tourisme durable. Pour autant, elles ne sont pas des villages musées. Elles font cité et ont une vie économique, associative et culturelle toute l'année. « Une inauguration officielle aura lieu prochainement », s'est réjoui Ludovic Barlaud, satisfait de cette reconnaissance pour Caunes-Minervois, mais également pour le territoire, avec à la clé une augmentation de la fréquentation touristique et des engagements marquants pour le patrimoine et la culture.

Delphine Castan